

APPEL À COMMUNICATIONS

Justice et santé mentale : trajectoires, (dé)judiciarisation et organisation des soins

*Colloque (no. 427) organisé dans le cadre du 88^e congrès de l'ACFAS
Sherbrooke, 8 mai 2020*

Les personnes qui ont des troubles de santé mentale sont souvent confrontées au système de justice, que ce soit par la voie civile ou pénale. Les enjeux entourant l'univers complexe de la justice santé mentale sont pluriels : les contacts multiples avec les forces policières (Charette et al., 2011; Crocker et al., 2009), l'augmentation de personnes recevant un verdict de non responsabilité criminelle pour causes de troubles mentaux (Jansman-Hart et al., 2011) et le suivi communautaire associé, les expériences de stigmatisations (Livingston, 2013), l'accessibilité à la justice (Bernheim, Chalifour et Laniel, 2016) ou encore dans le traitement oscillant entre des méthodes tantôt coercitives (Larue et al., 2013), tantôt ancrées dans la réinsertion sociale (CAMH, 2013). Au courant des dernières années, on observe différentes innovations dans la planification, l'organisation et le déploiement de pratiques : par exemple, des équipes hybrides où des intervenants sociaux sont jumelés avec des équipes policières ou encore par l'implantation de programme d'accompagnement justice santé mentale, aussi connu comme des tribunaux de santé mentale.

Ce colloque interdisciplinaire vise à mettre en lumière les différents enjeux et perspectives à l'interface justice santé mentale à travers des réflexions théoriques, méthodologiques et pratiques. Ce colloque questionnera notamment la manière dont sont élaborés les programmes de soins, les dispositifs alternatifs à la judiciarisation et les trajectoires des personnes concernées. Au-delà d'une mise à jour de l'état des connaissances, ce colloque propose de rassembler et de mettre en dialogue des disciplines, des approches et des perspectives variées à l'interface justice santé mentale justice. Réunir dans le cadre de colloque un vaste éventail de participantes permettra d'améliorer la synergie entre les chercheuses, les disciplines de pratique et de recherche, les praticiennes et les personnes utilisatrices de services. De manière plus large, ce colloque vise à porter un regard renouvelé sur des questions difficiles, mais nécessaires tout en interrogeant des pratiques, dispositifs, programmes et méthodes d'évaluation. Ultimement, ce colloque permettra de discuter et réfléchir au renouvellement des pratiques et de mettre de l'avant des priorités de recherche arrimées aux besoins des personnes utilisatrices de services afin d'augmenter leur bien-être et leur participation à la société.

Nous invitons les propositions de communication provenant de chercheuses, étudiantes, praticiennes et personnes utilisatrices de services. Les propositions doivent inclure nom, statut et affiliation institutionnelle et courriel de toutes les co-auteurs, un court résumé d'un maximum de 1500 caractères (espaces comprises), ainsi qu'un titre d'un maximum de 180 caractères. Elles seront évaluées par un comité scientifique. Elles doivent être soumises à Marichelle Leclair au plus tard le 21 février 2020 à l'adresse suivante : marichelle.leclair@umontreal.ca.

Le comité organisateur : Audrey-Anne Dumais Michaud (professeure adjointe – Université du Québec en Outaouais), Marichelle Leclair (étudiante au doctorat – Université de Montréal)